

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 février 2017 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire - Vice-président du comité exécutif

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Madame Chantal Tessier, directrice du Service du secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 39 0217 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0217-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 40 0217 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 janvier 2017 au moins six heures avant le début

de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0217-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

Aucun sujet.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 41 0217 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0217-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 42 0217 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE, vers les 18 h 58, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

Jean J. [Signature]

SECRÉTAIRE

[Signature]

J. H.
Président(e)
[Signature]
Secrétaire